

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE »)
RELATIVE À LA CAUSE TARIFAIRE 2005 DE GAZIFÈRE INC.**

- 1. Références :** (i) SÉ/AQLPA-3, document 1, page 37, tableau 14
(ii) GI-15, document 1, pages 33 et 34, figure 5
(iii) Dossier R-3514-2003, GI-15, document 1, pages 35 et 36, figure 7
(iv) Dossier R-3489-2002, GI-15, document 2, pages 39 et 40, figure 7
(v) Dossier R-3464-2001, GI-15, document 1, page 37, figure 7
(vi) Dossier R-3446-2000, GI-23, document 1, page 33

Préambule :

Au tableau 14 présenté en référence (i), SÉ/AQLPA présente le rapport entre les prévisions et les résultats du Plan de gestion de la demande de Gazifère, pour l'ensemble des programmes.

Les références (ii), (iii), (iv), (v) et (vi) font état, respectivement, de budgets estimés à 460 561 \$, 394 960 \$, 463 070 \$, 400 418 \$ et 441 457 \$ pour les programmes d'efficacité énergétique des années 2004-2005, 2003-2004, 2002-2003, 2001-2002 et 2000-2001.

Demandes :

- 1.1** Veuillez confirmer que la différence observée entre la ligne *Budget prévu dans la demande tarifaire* du tableau soumis par SÉ/AQLPA et les informations transmises par Gazifère en référence (ii) consistent exclusivement aux frais fixes, aux salaires et aux communications associés aux programmes d'efficacité énergétique du distributeur.

Réponse 1.1 :

La différence correspond aux éléments cités ci-haut et comprend aussi les montants prévus pour le « Commercial Market Research ».

- 1.2** Veuillez corriger, s'il y a lieu, le tableau présenté par SÉ/AQLPA et justifier les corrections, le cas échéant. Veuillez ne pas tenir compte de la dernière colonne du tableau.

Réponse 1.2 :

Voir le tableau corrigé à GI-18, document 3.1.